

Pièces justificatives pour les nouveaux élèves

Liste des pièces justificatives à fournir à l'administration du conservatoire lors de votre inscription définitive.

Ces pièces justificatives doivent être au format PDF ou JPEG (inférieur ou égal à 1MO)

- ✿ Une copie recto/verso de la pièce d'identité d'un des deux des responsables (pour les élèves mineurs) ou de l'élève adulte.
- ✿ Une copie du livret de famille (page parents et de chaque enfant)
- ✿ Une copie du dernier jugement en cas de séparation ou divorce.
- ✿ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois uniquement pour les herblaysiens.
- ✿ Le document de votre Quotient Familial (QF) **remis par l'espace famille à la mairie** (et non celui de la CAF) : uniquement si vous bénéficiez du quotient familial (ce document n'est pas nécessaire si vous êtes hors Herblay-sur-Seine, ou si votre QF est en tranche 8, et que votre situation n'a pas changé).
- ✿ Si vous souhaitez régler par prélèvement automatique (le renouvellement du mandat de prélèvement est obligatoire tous les ans) :
 - Un RIB (Relevé d'identité bancaire)
 - Le mandat de prélèvement SEPA complété et signé (formulaire à télécharger sur le site internet de la ville / page conservatoire)
- ✿ Une photo d'identité pour chaque élève même pour les élèves adultes.

Seuls les dossiers complets seront traités